

Actualité | Société

FRANCE

"Je vais t'égorger": au Havre, les dessous d'une affaire de menaces de mort à l'école

Par Claire Hache

publié le 18/11/2020 à 06:00 , mis à jour à 09:33

Un parent d'élève a écopé de trois mois de prison avec sursis après des menaces proférées à l'encontre de l'enseignant de son fils de 10 ans.

A l'origine, c'est une histoire banale de cour d'école, une querelle entre deux élèves de primaire en cour de récréation, puis un professeur des écoles qui intervient fermement pour remettre de l'ordre et recadrer le garçon et la fillette. Les enfants rentrent chez eux et racontent leur journée à leurs parents. Et leurs versions. C'est alors que les esprits s'échauffent et que les choses dérapent. Le père d'un des gamins fonce tête baissée et débarque, en furie, au groupe scolaire Eugène-Varlin au Havre (Seine-Maritime) et explose face à l'enseignant. Et devant témoins. Les mots qui sortent de sa bouche sont cette fois loin d'être banals. "Je vais t'exploser, je vais t'égorger", hurle-t-il après s'être introduit dans

l'établissement scolaire de son fils de 10 ans, comme l'a rapporté France Bleu. Des menaces de mort qui résonnent d'autant plus douloureusement moins d'un mois après la décapitation, en pleine rue, à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines) du professeur d'histoire Samuel Paty dans un contexte de tensions au niveau local avec un parent d'élève.

***LIRE AUSSI >> Haoues Seniguer :
"Il faut défendre l'école comme
sanctuaire"***

Que dit ce fait divers qui s'est produit dans l'enceinte même d'une école trois semaines après un attentat ayant visé pour la première fois un hussard noir de la République? Que la réaction au niveau local a été "claire et rapide", pointe une source ministérielle qui reconnaît un climat de "grande vigilance". Les faits se sont déroulés mardi 10 novembre. Et ils ne sont pas restés sans suite. La direction de l'établissement scolaire a en effet aussitôt porté plainte, aussi bien pour le délit que constitue l'intrusion que les menaces. Dès le jeudi, l'auteur des propos a été placé en garde à vue, puis déféré. Cet homme de 33 ans a écopé de trois mois de prison avec sursis au terme d'une procédure dite de comparution

avec reconnaissance préalable de culpabilité. "Il n'a fait aucune difficulté à reconnaître les faits comme c'est parfois le cas, pas plus qu'il n'a cherché à minimiser. Il a déclaré que ses propos étaient inacceptables et, avec un peu de recul, il ne comprenait pas pourquoi les avoir tenus", explique à L'Express le procureur de la République du Havre, Bruno Dieudonné.

L'EXPRESS

**OFFRE LIMITÉE. 2 MOIS POUR 1€
SANS ENGAGEMENT**

[Je m'abonne](#)

Ne pas s'autocensurer

Le père de famille n'avait jusqu'alors aucun antécédent judiciaire pas plus qu'il n'était connu des services spécialisés. Sur l'incident à l'origine des menaces, le magistrat évoque un "instituteur parfaitement dans son rôle", avec une "intervention pour recadrer, avec autorité mais sans excès ni violence". La victime a été entendue mais n'a pas souhaité porter plainte, faisant preuve d'"une volonté d'apaisement". "Le parent d'élève s'est rapidement confondu en excuses auprès de lui et le professeur des écoles les a acceptées", poursuit Bruno Dieudonné.

"C'est l'expression d'une solidarité d'équipe," estime de son côté Olivier Wambecke, le directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Seine-Maritime. A partir du moment où le directeur a fait la démarche de signaler les faits à la justice, ce n'aurait eu aucune incidence supplémentaire puisqu'une enquête était ouverte dans tous les cas, rappelle-t-il. Reste que porter plainte pour un enseignant n'est pas toujours évident. "Ce n'est jamais simple car ce n'est pas dans la culture de cette profession dont le rôle est d'éduquer. D'autant plus qu'il ne faut pas oublier qu'après l'agression, la victime va rester jusqu'à la fin de l'année l'enseignant de l'élève dont le père a été menaçant", commente Bernard Ravet, ancien principal des quartiers Nord de Marseille et président de la commission éducation de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra).

Dans le cas du Havre, l'institution a fait bloc. "C'est le message qu'on souhaite faire passer aux enseignants, leur rappeler qu'ils sont soutenus par tous les échelons de la hiérarchie, qu'il ne faut pas qu'ils s'autocensurent, explique Olivier Wambecke. On doit être intransigent par rapport à l'intégrité morale et physique. C'est déjà un acte

grave de menacer les équipes enseignantes mais depuis l'assassinat de Samuel Paty, ce type de comportements trouvent un écho encore plus particulier." Des contacts ont été établis avec la mairie et la police municipale envoyée dès le jeudi matin devant l'école primaire pour que "tout le monde se sente en sécurité". La suite, elle s'est en partie écrite dans les salles de classe, en revenant sur ces faits qui se sont déroulés devant témoins, dont des élèves, en évoquant par exemple le respect de la loi, de la République.

"Acte isolé"

"Ce type d'agressions soulève un problème: comment en est-on arrivé aujourd'hui à ce que des parents d'élèves ne fassent plus confiance à l'institution scolaire au point d'intervenir directement? C'est révélateur d'une perte de confiance d'un certain nombre de familles mais aussi de leur volonté d'imposer leur loi personnelle au-dessus de la loi de l'institution, ce qui me paraît assez inquiétant", poursuit Bernard Ravet. Au niveau local, l'épisode n'a pas provoqué d'émoi particulier dans le corps enseignant, assure Isabelle Rioual du syndicat SNUipp-FSU 76 qui évoque un "acte isolé". Même son de cloche du côté de la mairie. Coïncidence, Oumou

Niang-Fouquet, adjointe en charge de l'éducation et de la jeunesse, avait visité l'école en question la veille de l'incident. "J'avais échangé avec le directeur qui me disait qu'il ne faisait face à aucune problématique particulière depuis la rentrée. Je n'ai pas l'impression que le climat soit plus anxiogène depuis", note-t-elle. Aucune autre remontée d'informations similaires n'est remontée jusqu'à elle.

Au niveau national, une cellule ministérielle de veille et d'alerte est chargée depuis 2017 de recenser tous les faits d'agression et violence, les caractériser, et voir quel niveau de réponse apporter. Combien de cas ont-ils été signalés depuis l'assassinat de Samuel Paty? Il est encore trop tôt pour le dire, après seulement deux semaines de cours suite aux vacances scolaires. Le ministère de l'Education affirme attendre d'avoir des statistiques stabilisées, tout en rappelant qu'il ne communique pas pour autant de chiffres tous les mois.

"C'est trop facile de dire : c'est le 'pas de vague'. Ça existe, mais ça n'est pas ce qui s'est passé là [à Conflans-Sainte-Honorine, ndlr] et ça n'est pas la consigne que je donne depuis trois ans et demi", avait assuré le ministre Jean-

Michel Blanquer quelques jours après l'attentat.